

Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Sandrine OSINGA 1ere adjointe
- Georges ALLEMAND 2^{ème} adjoint
- Amandine ARNAUD 3^{ème} adjointe
- Michel PONS

Membres absents et représentés :

- Joëlle Imbert, représentée par Michel Pons
- Antoine Le Magadure, représenté par Georges Allemand
- Vincent Bumat, représenté par Robert Pauchon

Membres excusés :

- Dorine Tessa

La séance débute à 18h38.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5. Mme Joëlle Imbert a donné son pouvoir à Mr Michel Pons. Mr Antoine Le Magadure a donné son pouvoir à Mr Georges Allemand, Mr Vincent Bumat à donné son pouvoir à Mr Robert Pauchon.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 10 septembre 2021

Pour rappel : En sus du Compte rendu de réunion rédigé par le maire et nécessaire à la publication des délibérations, les membres du Conseil décident de produire le Procès-Verbal de séance plus détaillé établi par le ou la secrétaire désigné(e) lors du Conseil. Ce procès-verbal est consultable par toute personne qui en fait la demande et sera archivé avec les documents des réunions.

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 août 2021.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 2 : Schéma directeur de l'eau potable, consultation travaux

Madame Osinga expose que la procédure est en cours. Une fois que le débitmètre aura été localisé, la société Hydrétude consultera la DDT afin de valider l'emplacement des compteurs

de production. Il faudra voir sur le devis final qu'il y ait bien une distinction entre ce qui relève de la protection des captages et des travaux sur l'aval du réseau ,
La délibération pour les travaux pourra alors être prise pour pouvoir demander les subventions et accepter le plan de financement (Agence de l'eau 50 % de subventions, département 20%, autofinancement 30 %).
Les consultations des entreprises seront alors lancées.

Mr Marin Maurice, présent dans l'assemblée demande la parole : Mr le Maire lui accorde.
Mr Marin rapporte des problèmes de baisse de pression d'eau à son domicile ainsi que chez ses voisins. Le conseil municipal l'informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Dupont Jean Philippe pour des travaux avec conduites de meilleures qualités et amélioration du réseau d'eau dans le quartier.

Point 3 : Projet Méane (Opération de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux)

L'adjoint Georges Allemand rappelle que des subventions complémentaires sont à trouver pour arriver à un taux de subventionnement de 70 % environ.

Un maître d'ouvrage conducteur d'opérations a été sélectionné pour la phase de calibrage des travaux : Mr CHAUVIN Jérôme, ingénieur art et métiers pour un coût de 18400€ HT correspondant à 32 jours de prestation

Un diagnostic électrique a été effectué par la société SOCOTEC le lundi 8 novembre pour un coût de 600€ HT. Cette même société propose un diagnostic des états parasites de la charpente avec un devis de 640€ HT.

2 entreprises ont envoyé leur devis pour les côtes précises des bâtiments communaux (en cours de chiffrage)

Une consultation d'un architecte-maître d'œuvre est en préparation.

Point 4 : Recensement voirie communale

Une délibération est à prendre impérativement pour que les chemins suivants rentrent dans les chemins communaux :

- Chemin des jardins de Céüse
- Chemin du Nacier
- Chemin du Péron

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 5: Certification de la gestion durable de la forêt communale de Manteyer

Mr le Maire expose le renouvellement à la certification forestière PEFC pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, l'engagement à PEFC est une démarche volontaire par laquelle la commune :

- Garantit par un label indépendant la gestion durable de la forêt en pérennisant ses fonctions économiques, environnementales et sociales.
- Répond aux nouvelles attentes des citoyens: PEFC est une réponse aux consommateurs de plus en plus soucieux de contribuer à la préservation des forêts et de leur région.

- Contribue à l'économie de la filière bois et aux emplois locaux qui en découlent. Aujourd'hui, la plupart des acheteurs, qu'il s'agisse de transformateurs de bois d'oeuvre (scieries), de bois d'emballage, ou de bois d'industrie (panneaux ou produits papetiers...) sont limités dans leur débouchés par le déficit de bois PEFC.
- Favorise la commercialisation du bois en répondant à une demande croissante de bois certifié. 161 entreprises sont aujourd'hui certifiées PEFC dans notre région dont 42 dans les Hautes Alpes.

Coût en 2016 : 219€ pour les 5 ans

Coût en 2021 : 239€ pour les 5 ans

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 6 : Décisions modificatives aux budgets

Budget principal M14 :

Pour rappel : le plan de financement du tracteur acheté par la Commune intègre une ligne d'emprunt à hauteur de 40 000 € ; Cet emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale avec une 1^{ère} échéance trimestrielle au 1/3/2022 de 2026,90 € ; Le budget primitif 2022 n'étant pas certain d'avoir été voté à la date de cette échéance, l'inscription d'un montant de 2100€ sur ce poste est ajoutée au budget principal via cette décision modificative.

Budget M49 :

Régularisation d'écritures pour un montant de 200€.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 7 : Questions diverses

- Monsieur le Maire revient sur le projet « New deal » concernant l'implantation d'une antenne téléphonie mobile 4 opérateurs sur la commune. Après avoir demandé l'avis des Manteyards avec une enquête sur la qualité des réseaux, le 26 mars 2021 avait été envoyé un courrier à la préfecture par la municipalité afin de trouver une autre solution qu'une implantation d'antenne. Cette solution refusée dans le cadre du « New deal », la commune a trouvé une parcelle communale sur laquelle l'installation pourrait se faire sans trop de dommages paysagers. Mercredi 17 novembre à 10h, l'opérateur mobile Bouygues Telecom accompagné du correspondant de la Préfecture et d'un représentant du Conseil Départemental viendra voir la parcelle A553 (au dessus du quartier des Fêts) . Mr le Maire et Monsieur Pons, en charge du dossier, se rendront au rendez vous.
- Cérémonie du 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts. 5 militaires du 4eme Régiment de Chasseurs seront détachés pour la cérémonie. Monsieur Guy JULLIEN, ancien combattant sera porte drapeau pour la cérémonie. Un pot sera offert aux participants suite à la cérémonie en extérieur, devant la mairie.

➤ Courriers d'administrés reçus en mairie :

- Travaux de réfection du chemin du Rif : L'employé communal va s'occuper de combler les trous.
- Réhabilitation du caniveau Impasse des sœurs pour l'évacuation des eaux pluviales : elle sera planifiée au printemps 2022.
- Lampadaire éclairage public défaillant : le conseil municipal devra avoir une réflexion générale sur l'éclairage public de la commune
- Mail de l'association du lotissement de la Montagne concernant la demande de reprise du réseau d'eau du lotissement par la commune : « le lotissement étant privé, la commune ne peut pas récupérer le réseau d'eau de celui-ci » à remplacer par « la Commune n'a pas l'intention de prendre en charge dans son état actuel cette section de réseau, construite dans le cadre du lotissement ». Demande de coupes affouagères par certaines résidences secondaires de ce lotissement : Il semblerait que le règlement des coupes affouagères soient réservées aux résidences principales. Monsieur le Maire se renseigne et répond au mail.
- Courrier de demande d'opposition d'un permis de construire chemin de l'abreuvoir : pour mémoire ce permis a été accordé en 2017.
- Mail concernant les incivilités commises fin septembre aux Villarons : Monsieur le Maire rappelle qu'il a déposé plainte à la gendarmerie de Veynes suite à ces incivilités et reçu les doléances par Madame Doyer Magali (porte parole de ces incivilités pour le quartier des Villarons) à la mairie début octobre. Monsieur le maire effectue une réponse au courrier.
- Câble télécoms sectionné aux Villarons suite au passage des services du département: Malheureusement, la commune n'a aucun ressort sur ce problème qui concerne le département et France Télécom, néanmoins, Monsieur le Maire répond au courrier de ce couple d'administrés.
- Déneigement : Après discussion prévoyant qu'un contrat de 30h de déneigement ne soit pas suffisant en cas d'hiver rigoureux, et afin d'assurer au mieux la sécurité de tous les Manteyards, Monsieur le Maire va rencontrer le GAEC des Deux Beguës pour mettre en place une solution plus d'heures forfaitaires,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.